



**RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 30/04/2025
Reçu en préfecture le 30/04/2025
Publié le 30 AVR. 2025
ID : 030-930043245-20250424-DEL_2025_04_01-DE

**Direction de Région Académique
Jeunesse Engagement et Sport**

Direction de Région Académique
Jeunesse Engagement et Sport

Montpellier, le 02/05/2023

**Arrêté N° XXXX
LE DIRECTEUR DE REGION ACADEMIQUE de la JEUNESSE de l'ENGAGEMENT aux SPORTS**

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE D'OCCITANIE

VU la Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

VU le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019, relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

VU le décret n° 2019-1201 du 20 novembre 2019 relatif à la nomination des recteurs délégués à l'Éducation nationale, à l'Enseignement supérieur, à la Recherche et à l'Innovation en Conseil des ministres ;

VU le décret n° 2022-1184 du 25 août 2022 portant modification du décret no 2017-574 du 19 avril 2017 modifié relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse », pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté no 2017-86 du 27 janvier 2017 ;

VU l'arrêté de délégation de Madame la rectrice à Pascal Etienne, DRAJES, actualisé le 13 juillet 2021

VU l'arrêté n° 333 du 20 juin 2018 relative à la constitution, à la composition régionale et au fonctionnement de la formation spécialisée « Information Jeunesse » de la Commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative en Ile-de-France ;

VU la Décision du 17 mai 2021 de la rectrice de région académique d'Occitanie relative à la composition de la commission régionale de labellisation du réseau Information Jeunesse en Occitanie

VU l'avis formulé par la Commission régionale de labellisation des structures Information Jeunesse réunie le 11/04/2023

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Est labellisée « Information Jeunesse » la structure suivante :

Structure : Infos Jeunes ESCAL

Située : 7 TER des Cévennes 30320 MARGUERITES

Article 2 :

L'Etat accorde le Label, sous réserve du respect des critères des conditions de sa délivrance.

Les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, sont garants du respect des valeurs du Label et sont responsables de la mise en œuvre du Label et de l'organisation du processus de labellisation.

Article 3 :

L'entrée en vigueur du label se fait à la date de publication du présent arrêté.

Le label est attribué ou renouvelé pour une **durée de 6 ans** à compter de la date de publication du présent arrêté sous réserve d'un bilan de sa mise en œuvre par la structure au bout de **3 ans**.

Article 4 :

La Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il sera notifié aux maires des communes et aux responsables légaux des structures concernées.

Fait à Montpellier, Le 02/05/2023

Pour la rectrice de région académique,

Par délégation,

**Le Directeur Régional académique à la Jeunesse,
à l'engagement et aux Sports en Occitanie.**

Pascal ETIENNE


P/Le directeur régional
Le responsable du pôle
Nicolas REMOND